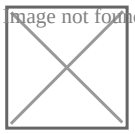

Dons pour une association d'aide à une personne particulière

Par **benoits**, le **28/11/2017** à **11:31**

Bonjour, Bonjour,
J'ai un ami qui a une fille de 5 ans handicapée depuis la naissance (suite à sa pré-maturation). Elle effectue des thérapies en Pologne (inexistante en France) pour améliorer ses capacités motrices et les résultats sont très concluant, mais assez cher et non remboursé par la sécurité sociale.
Je voulais organiser un crowdfunding l'aider financièrement. J'aimerais créer une association pour failiter les dons en profitant de la défiscalisation. On m'a précisé qu'en principe, il est possible de créer une association pour aider une personne, mais dans ce cas, la défiscalisation serait compliqué.

Pouvez-vous m'éclairer sur ce point, s'il est possible de faire l'association pour défiscaliser une partie des donations, même si cette association n'aide qu'une personne?

Par **fabrice58**, le **28/11/2017** à **19:12**

Sont autorisées à émettre des reçus de dons les associations reconnues d'intérêt public ou général, par le fisc.

Reste donc à savoir si une association destinée à régler un problème privé peut être reconnue d'utilité générale et se faire financer par l'Etat, en effet, ça paraît mal parti.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés